

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Calais, le 26 mars 2024

MODALITÉS DE COLLECTE DES DÉCHETS POUR LES JOURS FÉRIÉS 2024

Depuis 2021, la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers a harmonisé l'organisation de la collecte des déchets ménagers lors des jours fériés.

Ainsi, les ramassages sont assurés les jours fériés sur l'ensemble des communes de l'agglomération Grand Calais Terres & Mers (sauf 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre).

Le lundi 1^{er} avril 2024, les camions de collecte circuleront donc comme un lundi « classique » sur les communes concernées par une ou plusieurs collectes.

Il en sera de même pour :

- le mercredi 8 mai 2024
- le jeudi 9 mai 2024
- le lundi 20 mai 2024
- le jeudi 15 août 2024
- le vendredi 1^{er} novembre 2024
- le lundi 11 novembre 2024

Les collectes débuteront dès 6h15 (5h pour Marck) et les bacs devront donc être présentés à partir de cette heure. La collecte du soir sera également assurée dès 18h30 sur la commune de Calais.

Cas des mercredi 1^{er} mai et 25 décembre 2024

Aucun ramassage ne sera effectué les mercredi 1^{er} mai et 25 décembre. Des rattrapages de collecte sont mis en place pour ces 2 dates :

Année 2024	Rattrapages Calais	Rattrapages Autres communes	
Mercredi 1 ^{er} mai	Jeudi 2 mai	Jeudi 2 mai	<p>Attention</p> <p>Toutes les tournées de la semaine seront décalées d'une journée jusqu'au samedi matin. (sauf pour la ville de Calais)</p>
Mercredi 25 décembre	Jeudi 26 décembre	Jeudi 26 décembre	

Les collectes débuteront dès 6h15 (5h pour Marck) et les bacs devront donc être présentés à partir de cette heure.

Pour rappel, l'agglomération Grand Calais Terres & Mers regroupe les 14 communes suivantes : Calais, Coquelles, Coulogne, Marck, Sangatte-Blériot Plage, Frethun, Nielles-lès-Calais, Les Attaques, Hames-Boucres, Escalles, Bonningues-lès-Calais, Peuplingues, Pihen-lès-Guînes et Saint-Tricat.